

## 1. Lieu et durée

1.1 Le Comité juridique a tenu sa 39<sup>e</sup> session à Montréal du 25 au 28 juin 2024. **La Présidente du Comité juridique, Mme Siew Huay Tan (Singapour)**, a présidé les travaux de la session.

## 2. Allocution d'ouverture

2.1 La Présidente du Comité juridique déclare la session ouverte. **Le Président du Conseil, M. Salvatore Sciacchitano**, souhaite la bienvenue à tous les délégués et observateurs qui participent en personne à la réunion, contrairement à la session précédente qui s'était tenue virtuellement en raison de la pandémie. Il souligne que depuis sa création, le Comité a contribué de manière significative à l'élaboration et à la codification du droit aérien international, ainsi qu'à la supervision des éléments indicatifs nécessaires à la mise en œuvre des traités de droit aérien international et des normes et pratiques recommandées de l'OACI. Il indique qu'en reconnaissance du rôle essentiel du Comité depuis 1947, l'Assemblée, à sa 41<sup>e</sup> session, a adopté la résolution A41-5 pour commémorer le 75<sup>e</sup> anniversaire du Comité, réaffirmant son rôle moteur pour traiter des questions nouvelles relatives au droit aérien et renforcer ainsi le cadre juridique régissant l'aviation civile.

2.2 S'agissant du premier point du programme général des travaux du Comité juridique – *Examen du Règlement de l'OACI pour la solution des différends*, le Président souligne que cet examen est opportun et utile pour faire du règlement pacifique des différends un pilier fondamental du droit international. Il souligne que la modernisation du Règlement permettra au Conseil de s'acquitter rapidement et efficacement des fonctions de règlement des différends que lui confèrent la Convention de Chicago et certains autres instruments de droit aérien international. Il ajoute qu'au total, il y a eu 12 cas en 80 ans, 6 au cours des 50 premières années et 6 au cours des 8 dernières années, plusieurs étant pendants. Le Président rappelle qu'en 1953 le Règlement a été élaboré suivant quatre principes, à savoir qu'il soit aussi bref que possible, aussi simple que possible, aussi pratique que possible et aussi souple que possible. Il exprime l'espoir que ces principes guident les débats du Comité, dans un esprit de transparence, et souligne que toute révision du Règlement ne s'appliquera qu'aux différends futurs, et non à ceux dont le Conseil est actuellement saisi.

2.3 S'agissant du deuxième point du programme général des travaux du Comité – *Aspects juridiques internationaux des vols d'aéronefs non habités (sans pilote) et de leur intégration dans l'aviation civile*, le Président note que le premier Symposium sur la mobilité aérienne avancée aura lieu du 9 au 12 septembre 2024 à Montréal et qu'il offrira un espace mondial de dialogue et de collaboration entre parties prenantes en vue d'étudier le potentiel de technologies nouvelles. Il note en outre qu'un nouveau cadre est nécessaire pour soutenir le succès de la mobilité avancée, qui évoluera vers un système de transport sans pilote à l'avenir.

2.4 S'agissant du troisième point du programme général des travaux du Comité – *Processus et procédures pour aider les États à s'acquitter de leurs obligations au titre de l'article 12 de la Convention de Chicago*, le Président souligne que l'OACI envisage de publier des éléments indicatifs à l'intention des États sur l'article 12 et se dit convaincu que le Comité s'efforcera de fournir un produit très utile à la communauté aéronautique internationale.

2.5 S'agissant du cinquième point du programme général des travaux du Comité – *Promotion de la ratification des instruments de droit aérien international*, il souligne les efforts considérables qu'a faits l'Organisation ces 18 derniers mois, notamment pour promouvoir la ratification des instruments de

droit aérien international lors des réunions annuelles des directeurs généraux de l'aviation civile dans la quasi-totalité des régions de l'OACI. Se référant à la résolution A41-5, dans laquelle l'Assemblée a demandé instamment à tous les États membres de promouvoir la participation universelle aux traités de droit aérien international et d'assurer le respect effectif de leurs dispositions afin de renforcer l'état de droit, le Président encourage toutes les délégations à engager leurs autorités respectives à accélérer le processus de ratification des instruments de droit aérien international adoptés sous les auspices de l'OACI, en particulier, les deux protocoles portant modification des articles 50 a) et 56 de la Convention de Chicago qui augmentent la taille du Conseil et de la Commission de navigation aérienne, respectivement.

2.6 Faisant observer que les États membres de l'OACI et le Conseil attendent beaucoup des résultats de cette session, le Président indique que le Conseil tiendra compte desdits résultats pour décider de l'orientation future des travaux. Il indique que la célébration du 80<sup>e</sup> anniversaire de la Convention de Chicago cette année offre non seulement l'occasion d'évoquer les réalisations importantes des huit dernières décennies, mais aussi de réfléchir avec toutes les parties prenantes à la manière dont l'OACI continuera de soutenir le développement de l'aviation au cours des prochaines décennies. À cet égard, il souligne que le Conseil est en train d'approuver le plan stratégique 2026-2050, dont l'état de droit est l'un des objectifs stratégiques, actant ainsi l'importance du système normatif sur lequel l'OACI a été fondée à l'origine et qui restera solide et propice à la coopération mondiale tout au long de la période couverte par le plan.

2.7 En conclusion, le Président salue la patience remarquable, la vive intelligence et le leadership remarquable de la Présidente du Comité juridique, Mme Siew Huay Tan, qui préside sa dernière session du Comité. En tant que première femme à présider le Comité juridique, elle inspire toutes les femmes à occuper le poste le plus élevé dans le domaine du droit aérien international et toutes celles qui sont profondément engagées à éliminer les obstacles à la pleine participation des femmes dans ce secteur. Le Président exprime sa profonde gratitude pour la contribution exceptionnelle de Mme Tan au développement du droit aérien international, avec l'espoir que ses compétences continuent de profiter à la communauté aéronautique internationale à l'avenir.

2.8 La Présidente remercie le Président de ses remarques clairvoyantes concernant les travaux du Comité juridique, ainsi que des remerciements qu'il lui a exprimés. Elle prend aussi note des attentes du Conseil à l'égard des travaux du Comité et de l'appel urgent lancé pour promouvoir la ratification des instruments de droit aérien international et souligne que le Comité s'efforcera de promouvoir l'état de droit.

2.9 **Le Secrétaire du Comité juridique, M. Michael Gill**, Directeur des affaires juridiques et des relations extérieures (LEB), présente les membres de son service affectés au Bureau pour la présente session, et rend hommage à sa collègue, Mme Diana Brookes, décédée le 10 septembre 2023, en évoquant la contribution active de cette dernière à divers points du programme des travaux du Comité juridique.

2.10 Il rappelle en outre que Mme Brookes était une employée extrêmement dévouée et compétente, dont la participation poussée aux premiers travaux sur l'examen du Règlement de l'OACI pour la solution des différends a marqué les activités qu'entreprendra le Comité au cours de la présente session. Il indique que la disparition de Mme Brookes laisse un grand vide au sein de l'équipe de la Direction, qui se fait ressentir au quotidien. La Présidente estime elle aussi que Mme Brookes est profondément regrettée.

### 3. **Ordre du jour et organisation des travaux**

3.1 Le Comité convient de l'ordre du jour provisoire figurant dans la note LC/39 WP/1-1. L'ordre du jour adopté est reproduit à l'**appendice A** du présent rapport.

3.2 Le Secrétariat présente la note LC/39-WP/1-2, Note sur la documentation et l'organisation des travaux.

3.3 Les notes de travail examinées par le Comité sont énumérées dans l'ordre des points de l'ordre du jour à **l'appendice B** du présent rapport.

3.4 La suite donnée par le Comité à chaque point fait l'objet d'un compte rendu distinct dans le rapport. Le contenu reflète la séquence numérique des points de l'ordre du jour examinés par le Comité.

#### 4. **Réunions**

4.1 Le Comité a tenu [xx] séances, toutes publiques.

4.2 Le Comité a bénéficié de l'appui compétent et efficace du Secrétaire du Comité, des secrétaires adjoints M. Chunyu Ding, Directeur adjoint des affaires juridiques et des relations extérieures, et M. Arie Jakob, juriste principal, et des assistants secrétaires, M. Christopher Petras, M. Andrew Opolot, M. Yaw Nyampong, Mme Marla Weinstein, Mme Erika Varga, Mme Sofia Iglesias, M. Mathieu Vaugeois, M. Pier-Olivier Turcot, M. Paul Heckler, Mme Yan Qing et M. Silvério Espínola. Le Comité était également appuyé par d'autres fonctionnaires de l'Organisation.

#### 5. **Représentants des États et des organisations internationales**

5.1 [xx] États membres et [xx] organisations internationales étaient représentés par [xx] représentants et observateurs à la présente session du Comité juridique. Les noms des représentants et des observateurs figurent à **l'appendice C** du présent rapport.

#### 6. **Compte rendu des délibérations**

6.1 Le Comité a décidé, en application de la règle 45 de son règlement intérieur, de ne pas établir de procès-verbaux de la 39<sup>e</sup> session.